

Programme Marie Skłodowska-Curie Postdoctoral Fellowships 2025 | Appel à manifestation d'intérêt | CERI

Le Centre de recherches internationales (CERI) lance un appel à manifestation d'intérêt dans le cadre de l'appel à projets Horizon Europe MSCA PF 2025, à destination des post-doctorantes et post-doctorants qui souhaiteraient intégrer le CERI pour 2 à 3 ans.

La publication de l'appel à projets a été retardée, la date prévisionnelle indiquée par la Commission européenne est le 8 mai 2025:

<https://marie-sklodowska-curie-actions.ec.europa.eu/calls/msca-postdoctoral-fellowships-2025>

Les règles d'éligibilité applicables aux candidats sont les suivantes :

Règles communes

- Etre en possession **d'un diplôme de doctorat** à la date de clôture de l'appel à projets (10.09.2025)
- Avoir **au maximum 8 ans d'expérience depuis l'obtention de leur premier PhD** à la date de clôture de l'appel Marie Curie (10.09.2025), la date de soutenance faisant foi.

Certaines situations permettent d'étendre la fenêtre d'éligibilité : congé parental, service national obligatoire, temps passé à travailler en dehors de la recherche, arrêt maladie prolongé, etc (se référer aux documents de l'appel à projets). période de recherche dans un pays tiers non associé à l'UE.

Règles spécifiques

1. Concernant les situations permettant d'étendre la période d'éligibilité

Pour la bourse européenne dite *European Fellowship - EF*, la période de recherche dans un pays tiers non associé à l'UE permet d'étendre la fenêtre d'éligibilité (seulement pour les candidats de nationalité européenne ou ayant le statut de *long-term residents* dans un Etat membre ou un pays associé et souhaitant réintégrer l'Europe)

2. Concernant la nationalité

Pour la bourse internationale dite *Global Fellowship - GF*, peuvent candidater seulement les personnes de nationalité européenne ou justifiant d'une "*long term residence*" (c'est-à-dire avoir résidé de façon légale et continue pendant 5 années consécutives dans un ou plusieurs États membres européens ou pays associés à Horizon Europe; les périodes d'absence du territoire seront prises en considération pour le calcul de la durée de résidence si elles sont d'une durée de maximum six mois consécutifs et si elle ne dépassent pas dix mois au total.

3. Concernant la mobilité

- Pour la bourse européenne dite *European Fellowship* - EF (12 ou 24 mois), les candidates et les candidats ne devront pas avoir vécu, étudié ou travaillé en France pendant plus de 12 mois durant les 3 années qui précèdent la date de clôture de l'appel (10.09.2025)
- Pour la bourse internationale dite *Global Fellowship* - GF (24 ou 36 mois), la règle de mobilité porte sur le pays tiers non associé à l'UE où se déroulera la phase « aller » de la bourse (12 à 24 mois) : les candidates et les candidats ne devront pas avoir vécu, étudié ou travaillé dans ce pays (ex. USA, Canada, Chili, etc.) pendant plus de 12 mois durant les 3 années qui précèdent la date de clôture de l'appel (10.09.2025).

Une phase « retour » obligatoire de 12 mois se fera ensuite à Sciences Po.

A noter: *en cas de succès du projet, il vous sera demandé d'apporter les justificatifs prouvant votre éligibilité que vous avez fait prévaloir dans la candidature.*

Procédure

Les candidates et candidats à une bourse postdoctorale proposée dans le cadre du programme HE MSCA PF 2025 qui souhaitent être soutenus par le CERI sont invités à adresser, **avant le lundi 9 juin 2025**, leur demande à **Roxana Vermel**, responsable des projets européens et internationaux (roxana.vermel@sciencespo.fr).

Cette demande devra comporter les éléments suivants :

- **une lettre d'intention** (expliquant le choix du CERI et précisant le nom du superviseur académique pressenti au CERI (ainsi que du superviseur dans l'institution recevant le candidat lors de la phase "aller" - pour les projets GF)
- **un CV** avec liste des publications
- **un pré-projet de 3 – 4 pages** présentant notamment les objectifs du projet et les avancées par rapport à l'état de l'art, la méthodologie et la bibliographie.

Les candidats doivent s'assurer qu'ils remplissent les conditions d'éligibilité rappelées ci-dessus avant d'envoyer leur manifestation d'intérêt au CERI.

Les demandes de soutien seront instruites au mois de juin par le conseil d'unité du CERI et les candidats seront informés du résultat de la présélection **au plus tard le 25 juin 2025**.

Les candidats sélectionnés bénéficieront d'un encadrement scientifique et administratif pour la préparation du projet en vue de sa soumission à la Commission européenne.